

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 20 MAI 2019**

Délibération : **N° 2019-05- 70**
 OBJET : **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SCENE MODULABLE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES**
 Nomenclature : **5.7.7**

En exercice : 29 membres

Présents : 22

Pouvoirs : 7

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2019 05 70 -
ANNEXE Convention MAD
scenePRO58.pdf

Le vingt mai deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le dix mai deux mille dix neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENNEC

Les membres ayant donné un pouvoir :

Frédéric CHAPEAU donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Florence CABRESIN donne pouvoir à Catherine CADOU, Elisa DRION donne pouvoir à Marie-Madeleine REGNIER, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Valérie ROBERT, Damien CLOUET donne pouvoir à Michel RINCE, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Madame Catherine HENRY

Dans le cadre de son projet culturel de territoire et du schéma de mutualisation adopté par la collectivité, la Communauté de Communes d'Erdre & Gesvres souhaite accompagner les communes et être facilitateur de l'organisation d'évènements et/ou de manifestations culturelles, sportives... A cet effet, elle a acquis en mars 2017 une scène mobile PRO 58 Samia Devianne. Dans une logique de mutualisation et de collaboration active pour le développement du territoire, cet équipement peut être mis à disposition à titre gratuit des communes d'Erdre & Gesvres.

La commune organise diverses manifestations dans l'année qui pourraient nécessiter l'utilisation d'une telle scène modulable, comme Treill'Air de Fête par exemple. Afin de faciliter l'organisation de ces événements, la Mairie sollicitera la Communauté de communes Erdre et Gesvres pour obtenir la mise à disposition de la scène modulable pour chaque événement qui le nécessitera.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- DE VALIDER la convention de mise à disposition de la scène modulable Pro 58 de la Communauté de communes Erdre et Gesvres.

- D'AUTORISER M. le Maire à signer la convention et tout document s'y afférant pour chaque événement qui le nécessitera.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 20 mai 2019
Le Maire, Alain ROYER.

Accusé de réception en préfecture
044-21440209 / 20190520-2019-05-70-DE
Date de télétransmission : 23/05/2019
Date de réception préfecture : 23/05/2019

